

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2026

INTERDIRE LES SUCRES AJOUTÉS ALIMENTS DESTINÉS AUX NOURRISSONS ET AUX ENFANTS EN BAS ÂGE - (N° 2442)

Tombé

N° AS27

AMENDEMENT

présenté par
M. Isaac-Sibille, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 12, après le mot :

« au »,

insérer les mots :

« chapitre I^{er} du titre V du livre IV du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à préciser les dispositions du code de la consommation sanctionnant le non-respect de l'interdiction.